

Assemblées des États membres de l'OMPI

Quarante-neuvième série de réunions
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2011

PROPOSITION D'INVESTISSEMENT POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient la proposition d'investissement pour le financement de certaines activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (document WO/PBC/18/13), qui est soumise au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa dix-huitième session (12 – 16 septembre 2011).

2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa dix-huitième session tenue du 12 au 16 septembre 2011" (document A/49/16).

3. Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver la recommandation du Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/18/13, telle qu'elle figure dans le document A/49/16.

[Le document WO/PBC/18/13 suit]

Comité du programme et budget

Dix-huitième session
Genève, 12 – 16 septembre 2011

PROPOSITION D'INVESTISSEMENT POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Document établi par le Secrétariat

RAPPEL

1. Le plan stratégique de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour 2010-2015 dans le domaine des technologies de l'information et de la communication prévoit l'établissement de "services communs souples, actualisés et fiables pour le matériel informatique et les logiciels dans le domaine des TIC afin de répondre en temps utile à l'accroissement de la demande, avec un bon rapport coût-efficacité et en garantissant la continuité des opérations".
2. Cette capacité contribue à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes" et en particulier aux résultats escomptés, à savoir "les investissements dans les TIC sont étroitement alignés sur les priorités stratégiques et entraînent des avantages sur le plan opérationnel", "Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes", et "Nouvelle salle de conférence et installations connexes pour les réunions des États membres". Il est essentiel d'assurer la pérennité des opérations quotidiennes de l'OMPI et de répondre à l'accroissement de la demande. En outre, les technologies dépassées et non prises en charge accroissent le risque de défaillances opérationnelles, sans parler de leur entretien plus coûteux.

3. Cette capacité a notamment pour but :

- la modernisation de la technologie, notamment le remplacement des systèmes PABX actuels par une technologie basée sur le réseau informatique (téléphonie sur IP), la mise à niveau du réseau obsolète;
- la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment le réseau, les systèmes de téléphonie et les installations de visioconférence, dans le nouveau bâtiment et la nouvelle salle de conférence.

4. Si les dépenses opérationnelles sont déjà couvertes par le budget proposé pour 2012-2013, les dépenses ponctuelles décrites ci-dessous (qui concernent le remplacement du matériel informatique) seront nécessaires pour ramener les risques opérationnels à un niveau acceptable. Qui plus est, ce remplacement est indispensable en vue d'assurer un meilleur rapport coût-efficacité des activités dans le domaine des TIC et permettre ultérieurement de contenir leur coût d'exploitation dans le cadre du budget proposé pour 2012-2013 malgré l'accroissement considérable de la demande. Ainsi, les investissements proposés contribueraient à maintenir les coûts opérationnels aux niveaux prévus dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2012-2013.

INSTALLATIONS DANS LE DOMAINE DES TIC POUR LA NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE

5. Les technologies relatives aux services de conférence modernes continuent d'évoluer. Les récentes expériences et avancées de l'OMPI concernant la diffusion en direct ou en différé des sessions de conférence sur l'Internet ont été couronnées de succès. Afin de répondre à l'accroissement de la demande pour ce genre de services et de toucher un plus large public en améliorant les possibilités de réunions à distance, il conviendra de mettre en place des technologies avancées en matière de réseaux et de conférences dans la nouvelle salle de conférence, dans les salles de réunion annexes et les autres salles de réunion situées dans les locaux de l'OMPI.

Estimation des coûts :

Réf.	Catégorie	Description	Coût estimé (en francs suisses)
1.	Équipement de réseau	Commutateurs de réseau pour connecter plus de 900 places, points d'accès WiFi, couverture mobile UMTS, etc.	450 000
2.	Téléphones	Téléphones sur IP et infrastructure informatique connexe	30 000
3.	Renforcement des installations de la salle de conférence pour une meilleure collaboration, participation à distance, accessibilité, etc.	Équipement de visioconférence pour les exposés à distance; diffusion sur le Web d'enregistrements numériques; vidéo à la demande, sous-titrage, etc.	600 000
	TOTAL		1 080 000

REMPLACEMENT DU CENTRAL TÉLÉPHONIQUE OBSOLÈTE NORTEL MERIDIAN

6. En 2011, un système de téléphonie sur IP moderne a été installé dans le nouveau bâtiment. Pendant ce temps, le personnel de l'OMPI situé dans d'autres bâtiments existants continue d'utiliser le central téléphonique obsolète Nortel Meridian pour les services de téléphonie.

7. Les anciens systèmes Nortel arrivent en fin de vie, et une mise à niveau serait coûteuse. Maintenir deux systèmes de téléphonie parallèles accroît également les coûts opérationnels et rend plus complexes l'administration, la maintenance et l'appui. En outre, la situation actuelle entrave certaines fonctionnalités comme l'acheminement efficace des appels de l'extérieur. En conclusion, il est nécessaire et rentable de remplacer l'ancien système de téléphonie devenu obsolète par une technologie identique à celle qui a déjà été mise en œuvre dans le nouveau bâtiment.

Estimation des coûts :

Réf.	Catégorie	Description	Coût estimé (en francs suisses)
1.	Remplacement du PABX Nortel Meridian	Installation du matériel et des logiciels pour la téléphonie sur IP dans les bâtiments existants de l'OMPI	850 000
2.	Coûts de projet	Services d'installation et de mise en œuvre	250 000
	TOTAL		1 100 000

REMPLACEMENT DES ORDINATEURS DE BUREAU

8. A l'OMPI, les ordinateurs de bureau (PC) tournent sur le système d'exploitation Microsoft Windows XP avec Office 2003. L'âge moyen des PC approchera les sept ans d'ici la fin du prochain exercice biennal. La plupart de ces ordinateurs vieillissants ne peuvent pas fonctionner efficacement dans le nouvel environnement logiciel.

9. Les logiciels Windows XP et Office 2003 arrivent en fin de vie. L'environnement actuel des ordinateurs de bureau entrave également la mise en œuvre des nouvelles fonctionnalités visant à renforcer l'efficacité des communications et de la collaboration, telle que la plate-forme Unified Communications, avec gestion de la mobilité, de la présence, des messages multimédias et de la visioconférence sur poste de travail.

Estimation des coûts :

Réf.	Catégorie	Description	Coût estimé (en francs suisses)
1.	PC	Remplacement	2 100 000
2.	Logiciels PC	Mise à niveau vers Office 2010 et Windows 7	450 000
3.	Coûts de projet	Services d'installation et de mise en œuvre	450 000
	TOTAL		3 000 000

RÉSUMÉ

10. Au total, les investissements suivants sont proposés :

Réf.	Description	Coût estimé (en francs suisses)
1.	Installations dans le domaine des TIC pour la nouvelle salle de conférence	1 080 000
2.	Remplacement du central téléphonique Nortel Meridian obsolète	1 100 000
3.	Remplacement de la plate-forme pour les ordinateurs de bureau	3 000 000
	TOTAL	5 180 000

11. La présente proposition a été établie conformément aux principes et au mécanisme d'approbation régissant l'utilisation des réserves, approuvés par les États membres pendant leur quarante-huitième série de réunions (20 – 29 septembre 2010).

12. Le Comité du programme et budget est invité

i) à prendre note du contenu du présent document; et

ii) à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le montant de 5 180 000 francs suisses à prélever sur les réserves pour la mise en œuvre du projet d'investissement dans les TIC décrit dans le présent document.

[Fin du document]